

Mardi 16 janvier 2018 Le Télégramme



Concis dans son exposé, Michel Le Guen, le président, a exposé les actions qui seront proposées en 2018.

Samedi, salle Saint-Ives, le président Michel Le Guen a présenté les vœux de bonne année de l'Amicale des pêcheurs plaisanciers au maire, François Sénéchal, à Alain Nédelec, adjoint en charge du port, à Claire Ferré, présidente de la SNSM et à tous les adhérents. « L'amicale marche de manière très positive. Nous avons préparé lors du dernier conseil d'administration les manifestations de 2018, dont le détail est disponible sur le site de l'association ».

Assemblée générale le 11 août

Soucieuse de la sécurité de tous ses adhérents, l'amicale propose comme tous les ans diverses actions : le contrôle des brassières aura lieu le 7 avril ; la vérification du matériel de sécurité se fera le 16 juin, le contrôle des extincteurs le 23 juin. Toutes les personnes possédant un extincteur pour leur bateau ou leur domicile peuvent se présenter moyennant une participation de 4 € par extincteur. Les trois conseils d'administration auront lieu en avril, juillet et en septembre ; l'assemblée générale se tiendra le 11 août. Comme tous les ans, le mois d'août sera l'occasion pour tous les adhérents de se retrouver pour une sortie pêche qui sera suivie du repas annuel de l'association. Un atelier de fumoir sera proposé pour les adhérents dans le courant de l'année. Comme tous les ans, l'amicale participera au festival du Bout du Monde et au pardon, après avoir organisé une soirée crêpes animée par Kameled ar son, sur l'esplanade de la capitainerie, le 15 juillet.

Pratique

Permanence chaque samedi, de 10 h à 11 h 30 au local, 17, quai Kléber. Site : www.appcamaret.fr